

Commission scolaire des Chic-Chocs

Le 18 mai 2005

Monsieur Gilles Roy
Coordonnateur des Services éducatifs
Commission scolaire des Chic-Chocs
102, rue Jacques-Cartier
Gaspé (Québec) G4X 2S9

**Objet : Rencontres individuelles d'enfants par un organisme (Espace Gaspésie-Les Îles)
dans une école sur l'horaire habituel des élèves**

Monsieur,

La présente a pour but de vous transmettre la position de l'avocat de la Fédération des commissions scolaires du Québec, M^e Guimont, que j'ai questionné sur la situation en titre.

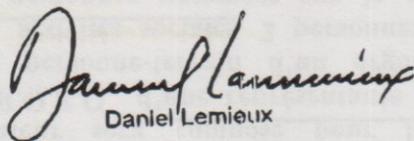
De façon générale, l'école ne peut permettre à des tiers de rencontrer individuellement les élèves (moins de 14 ans) sans le consentement des parents. Dans le cas présenté, il semble bien que l'organisme n'avait pas le mandat de le faire et a contrevenu au respect de la vie privée des enfants et des parents (protégé par le code civil).

Cette notion du questionnement individuel non autorisé est à distinguer d'une confidence qu'un élève aurait pu faire à un intervenant externe sur le coin de la porte de classe, de façon tout à fait délibérée. Dans ce cas, ledit intervenant aurait pu acheminer l'information à un membre du personnel ou à la direction de l'école pour un suivi éventuel. M^e Guimont est d'avis qu'il faut que l'école corrige le tir et ne permette plus à des tiers d'intervenir sans mandat spécifique pour questionner les élèves de façon individuelle, mandat qui doit être pré-autorisé par les parents des élèves de moins de 14 ans.

L'interdit ne vise pas le personnel de l'école quoiqu'il faille, de façon générale, s'en tenir à la fonction professionnelle de l'employé : un enseignant ne peut intervenir comme thérapeute en psychologie. Il reste cependant que tout membre du personnel, qui apprend par confidence d'un enfant qu'il est victime d'abus, se doit de le rapporter à une personne habilitée à agir ou éventuellement à la Direction de la protection de la jeunesse.

J'espère que ces renseignements vous seront utiles et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire général,


Daniel Lemieux

DL/ct

Sièges sociaux

102, rue Jacques-Cartier,
Gaspé (Québec) G4X 2S9
Téléphone : (418) 368-3499 Télécopieur : (418) 368-6531

Point de service

170, boul. Sainte-Anne Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1R8
Téléphone : (418) 763-2206 Télécopieur : (418) 763-5533